

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 23 MAI 2016

Sont présents, à 20h15 à la salle communautaire du Rural, 73 citoyennes et citoyens de Givisiez qui siègent sous la présidence de Mme Suzanne Schwegler, Syndique, ainsi qu'une journaliste des Freiburger Nachrichten.

Mme la Syndique accueille les participants en ces termes :

"En préambule à nos débats de ce soir, je souhaite vous faire partager quelques réflexions. C'est à dessein que je n'attends pas les Divers pour les émettre, souhaitant que nos débats soient d'emblée imprégnés de l'esprit de ces réflexions.

Le quotidien d'un élu communal est passionnant parce que très varié. Il implique un grand investissement personnel car être conseiller communal est un véritable acte citoyen qui permet de réaliser pleinement cette évidence : une Commune passe son présent à préparer le futur.

Des défis d'importance majeure attendent le nouveau Conseil issu des urnes le 28 février dernier. La liste est trop longue pour que j'en fasse un état détaillé ce soir ; nous aurons certainement l'occasion d'en reparler très rapidement lorsque nous solliciterons votre présence et vos décisions lors de prochaines assemblées.

Trois sujets majeurs parmi d'autres méritent pourtant d'être évoqués ce soir :

Premièrement : Nous devons savoir poursuivre une gestion réfléchie et harmonieuse des dossiers en cours, tout en imprégnant nos activités d'un esprit de collégialité, cette collégialité chère au système politique suisse, et en particulier au Conseil fédéral. Il n'est pas présomptueux de notre part de nous comparer au Conseil fédéral puisque, depuis peu, nous sommes aussi nombreux (sept !) et certainement aussi sages qu'eux !!!

Deuxièmement : Faire face aux obligations que nous impose l'Agglomération, plus spécialement par le truchement de son troisième Plan d'agglomération, le PA3, actuellement en consultation publique. La Commune de Givisiez ne manquera pas de faire ses remarques et d'exprimer ses souhaits, si l'on sait que notre Commune

devra trouver environ 10 mio de francs pour réaliser les projets imposés par l'Agglomération. Ce chiffre est en réalité tout différent si l'on prend l'ensemble des obligations de l'Agglomération, soit 110 mio, dont il faudrait retrancher 90 mio pour la couverture de l'A12. Il reste donc 20 mio à partager entre l'Agglo et la Commune. Il est important d'expliquer ces montants car, lancés sans explications dans la nature, ils pourraient effrayer les citoyens et ceux-ci pourraient avoir des réactions que nous n'attendons pas.

Etre conseiller communal c'est aussi respecter l'héritage reçu de nos pairs.

Et j'en arrive au troisième élément de mon introduction : je souhaite redire ce soir, encore une fois, un très grand merci et une profonde reconnaissance aux collègues qui ont quitté le Conseil, bon gré mal gré, à l'aube du 16 avril dernier. Je crois qu'il faut redire et resaluer très humblement et très profondément l'engagement qui a été consenti par mes collègues, Mmes Berclaz et Ramuz, et MM. Baechler, Ramuz, Carrard et Mennel. On ne relèvera jamais assez la qualité de l'engagement et la somme de dévouement qu'ils ont consenti sans relâche pour le bien de Givisiez et de ses habitants, pendant de très nombreuses années ! Je me permets d'ouvrir une petite parenthèse et de vous rapporter les propos du Préfet de la Sarine, le 16 avril dernier lors de l'assermentation des élus du district de la Sarine : M. Ridoré a dit que depuis l'entrée en fonction de la Loi sur les communes en 1980, c'est la première fois que le Préfet de la Sarine n'a pas eu besoin d'assermenter M. Michel Ramuz.

Ces considérations étant émises, je vous propose de passer maintenant à la tenue de notre Assemblée communale ordinaire, la première de la législature 2016-2021."

Mme la Syndique salue la présence de la presse et informe que cette Assemblée sera enregistrée afin d'assurer une parfaite conformité avec le procès-verbal qui en est dressé. Elle déclare donc cette Assemblée communale ouverte.

Mme la Syndique excuse les absences de M. Vladimir Colella, Conseiller communal, M. François Barras, membre de la Commission financière, Mme Colette Jungo, membre de la Commission des Naturalisations et M. Sébastien Wicht, membre de la Commission d'aménagement.

Mme la Syndique donne lecture de l'ordre du jour figurant dans la convocation.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2015
2. Comptes 2015
3. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz
4. Modification des statuts de l'ACoPol (point retiré)
5. Mode de convocation de l'Assemblée communale pour la législature 2016-2021
6. Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil communal pour effectuer, durant la législature 2016-2021, des opérations immobilières jusqu'à concurrence de 10'000 m² et/ou CHF 50'000 de prix transactionnel par opération
7. Election de la Commission financière
8. Election de la Commission d'aménagement
9. Election de la Commission des naturalisations
10. Elections des Conseillers/ères d'agglomération
11. Divers

Elle précise qu'en raison des nombreuses remarques et demandes supplémentaires formulées par les Services de l'Etat lors de l'examen préalable de ces modifications statutaires, le point 4 de l'ordre du jour est retiré. Ce point sera en principe présenté lors d'une prochaine Assemblée communale.

Convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes (LCo) et à la décision de l'Assemblée communale du 23 mai 2011 (décision à reconduire ce soir), par insertion dans la Feuille officielle no 17 du 29 avril 2016, par avis au pilier public, par insertion sur le site Internet de la commune ainsi que par le Message de printemps 2016 du Conseil communal distribué à chaque ménage, cette Assemblée peut dès lors siéger valablement.

Mme Christine Verillotte et M. Jérôme Broch sont désignés comme scrutateurs et acceptent leur charge. Conformément à l'article 18 LCo, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Mme la Syndique rappelle la qualité de citoyen de Givisiez, nécessaire pour participer aux délibérations, et prie les éventuels auditeurs de prendre place sur les sièges disposés sur le côté latéral de la salle. Pour la précision du procès-verbal, les intervenants sont invités à indiquer préalablement leur nom et le quartier où ils habitent.

1 PROCES-VERBAL

Par décision du Conseil communal, mentionnée dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2015 n'est pas lu : il pouvait être consulté au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.givisiez.ch.

Conformément à l'article 13 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, ce procès-verbal fut approuvé par le Conseil communal en séance du 11 janvier 2016.

Mme la Syndique ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole. Elle propose le vote à mains levées :

- le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

2 COMPTES 2015

Avant de passer la parole à Mme Marcella Pelle, Conseillère communale responsable des finances, Mme la Syndique tient à relever l'effort consenti dans tous les dicastères pour juguler les dépenses.

"Lorsque le Conseil a le contrôle, les dépenses ont été respectées, certaines diminuées. L'effectif grandissant de la population, et donc également des écoliers, a fait évoluer à la hausse certaines dépenses liées.

Le résultat final des comptes 2015 peut être qualifié de bon. L'effet de l'augmentation d'impôt votée en 2014 n'est pas encore pleinement mesurable. Nous devons toutefois rester vigilants car, comme vous le savez, la baisse de la fiscalité des entreprises laisse augurer un manque à gagner non négligeable.

Je précise que les comptes 2015 ont été bouclés par l'ancien Conseil, mais sont présentés par le nouveau Conseil. Cependant, comme l'a confirmé le Service des communes, les anciens conseillers présents dans la salle pourront intervenir pour apporter des réponses si cela devait s'avérer nécessaire ; je les en remercie d'avance."

Elle passe la parole à Mme Marcella Pelle, Conseillère communale responsable des finances, pour ses commentaires sur les comptes 2015, en complément aux

nombreuses informations publiées aux pages 4 à 28 du Message de printemps.

C'est avec plaisir que Mme Pelle présente, pour la première fois, les comptes de notre Commune.

" Par le biais de notre Message de printemps, vous avez pu prendre connaissance des comptes 2015 qui se soldent par un bénéfice de CHF 16'716.82. Vous y trouverez également des commentaires détaillés. C'est pourquoi je me permets, ce soir, de vous présenter de manière concise les principaux coûts et produits par dicastère:

0. Administration générale

Les dépenses de cette rubrique sont globalement en-dessous de la prévision de CHF 64'966. Ceci malgré des frais d'imprimés et d'annonces en hausse par rapport à 2014 ainsi que sur le budget.

1. Ordre public

Les dépenses relatives au service du feu s'élèvent à CHF 158'524.20 et sont inférieures au budget de CHF 8'815.80 et de CHF 22'368.45 par rapport à 2014.

2. Enseignement et formation

Malgré des dépenses nettement supérieures au niveau de l'accueil extrascolaire (CHF 40'956.05 rapport au budget) ainsi que des coûts d'entretien des machines et du mobilier (CHF 22'887.25 rapport au budget), les charges de l'enseignement sont en-dessous de la prévision. La fréquentation de notre AES augmente en fonction de l'évolution de l'effectif scolaire.

A noter que les charges globales de l'enseignement et de la formation représentent 16 % du total des dépenses de la Commune avant amortissement supplémentaire.

Pour information, un enfant à l'école enfantine coûte CHF 4'372.45, à l'école primaire CHF 6'343.95 et CHF 5'999.50 au CO.

3. Culture, sport et loisirs

Globalement on relève des charges inférieures à la prévision de CHF 17'792.10 et aussi inférieures aux comptes 2014, ceci malgré une participation aux frais du Conservatoire en constante augmentation.

4. Santé

Les coûts de la santé sont supérieurs à la prévision, notamment en raison de participations importantes aux dépenses cantonales, qui enregistrent un surplus de CHF 44'471.75 par rapport au budget.

5. Affaires sociales

Les coûts des affaires sociales représentent le 11.5% du total des dépenses avant amortissements. Ils sont

légèrement inférieurs à la prévision, malgré une augmentation régulière de notre participation à l'aide sociale cantonale et régionale (+ 7.21 % par rapport à 2014 et + 3.23 % par rapport à la prévision).

6. Transports et communications

L'entretien de nos routes, trottoirs et de notre éclairage public a généré des coûts pour un montant de CHF 640'415.05, soit en-dessous de la prévision pour un montant de CHF 61'784.95 et légèrement en-dessous des comptes 2014, ceci malgré des frais d'entretien hivernaux pour un montant de CHF 62'539.90.

7. Protection de l'environnement

Les taux de couverture légale de nos taxes causales - eau, épuration et déchets - sont respectés.

Soit :

- 94.02 % pour l'eau potable : le déficit résulte de travaux d'entretien du réseau plus conséquents que prévus, notamment dans la zone industrielle par le Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand-Fribourg (CIG)
- 100 % pour l'épuration : après attribution à la réserve obligatoire de CHF 38'086.50
- 99.99% pour les déchets dont les coûts sont légèrement en-dessous de la prévision.

Aménagement du territoire : malgré des coûts importants liés aux honoraires de notre urbaniste pour le PAL et divers autres projets en cours, les frais sont en-dessous de la prévision.

8. Economie

L'obtention de notre label "Cité de l'énergie" aura coûté à la Commune net CHF 9'179.50, déduction faite des subventions cantonales et fédérales.

9. Impôts, finances et immeubles

Le solde des impôts des années précédentes sur les personnes physiques et morales laisse apparaître un surplus de CHF 210'695.90, malgré un résultat négatif au niveau des personnes morales.

Si l'impôt à la source nous laisse un bonus de CHF 54'258.42 en regard de la prévision, il n'en va pas de même pour les impôts spéciaux tels que prestations en capital, impôts sur les mutations, gains immobiliers qui sont en-dessous de la prévision de CHF 92'169.15.

Le renouvellement de certains emprunts à des taux intéressants nous permet une économie considérable.

Immeubles : une gestion rigoureuse de notre patrimoine immobilier est à relever, avec des charges en-dessous de la prévision pour CHF 103'475.65.

Bilan

Vous constatez qu'il y a une différence entre le bilan présenté à l'écran et celui du Message. En effet, par souci de comparaison, nous avons fait réapparaître le "compte courant État de Fribourg" au passif, qui est toujours créancier, comme c'était le cas en 2014.

Le Bilan laisse apparaître un patrimoine financier et administratif de CHF 28'797'113 sans les actions et parts sociales, et des capitaux disponibles de CHF 784'971.19.

En regard de celui-ci, la dette globale s'élève à CHF 22'652'514.32, soit CHF 7'241.85 par habitant et est en diminution par rapport à 2014.

Cash flow

Le cash flow 2015, qui représente la capacité d'autofinancement de la Commune, se monte à CHF 1'083'869.92 alors qu'il était budgétisé à CHF 571'705.

A noter une écriture interne concernant la réserve dissolue plus bas et demandée par l'organe de révision, qui fait passer les amortissements supplémentaires de CHF 238'896.60 à CHF 378'896.60.

Investissements bouclés en 2015

Comme vous le voyez à l'écran, en 2015, deux investissements ont été bouclés, le premier avec un solde positif de CHF 89'280.30 et le second, concernant la réfection du réseau d'eau potable à la rte de la Faye et à la rue Pierre-Yerly, pour un dépassement de CHF 17'802.15, dû à la difficulté du terrain en talus."

Mme la Syndique remercie Mme Pelle pour sa présentation et ses explications et donne la parole à M. Philippe Equey, Président de la Commission financière.

M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, en lit le préavis :

"Le rôle de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'organe de contrôle et à fournir à l'Assemblée communale un préavis de telle sorte que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. La Commission financière ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et ses préavis doivent être exclusivement donnés sous l'angle de l'engagement financier.

Appréciation de la Commission financière

1. Comptes de fonctionnement

1.1 Comparaison du compte de fonctionnement avec le budget

Le compte de fonctionnement de l'exercice peut se résumer de la manière suivante :

| | Comptes | Budget | Ecart |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Total des produits | 16'962'978 | 16'683'455 | + 1,7 % |
| Total des charges | <u>15'879'108</u> | <u>16'105'760</u> | - 1,4 % |
| BN avant amort. et provisions | 1'083'870 | 577'695 | |
| - amortissements obligatoires | - 790'170 | - 839'170 | |
| Résultat après amort. obligatoires | + 293'700 | - 261'475 | + 555'175 |
| - amortissements supplémentaires | - 378'896 | | |
| - affectation à la réserve eaux usées | - 38'087 | - 5'990 | |
| + dissolution de réserves | <u>140'000</u> | <u>170'000</u> | |
| Bénéfice / - perte | 16'717 | - 97'465 | |

Le compte de fonctionnement de l'exercice 2015 correspond globalement à un exercice traditionnel où les charges et les produits sont restés proches du budget.

On peut toutefois relever une dissolution de réserve de 140'000 francs qui provient du solde de la réserve non utilisée pour les infrastructures culturelles régionales.

Comme la commune ne doit pas faire de bénéfice sur le compte des eaux, une réserve de 38'087 francs a été créée pour équilibrer le compte des eaux usées.

Le bon résultat de cet exercice a permis d'effectuer des amortissements supplémentaires pour 378'896 francs. Au final, il résulte un bénéfice de 16'717 francs alors que le budget prévoyait une perte de 97'465 francs.

1.2 Comparaison des comptes par nature avec le budget

Les commentaires sur les comptes 2015 figurant dans le Message de printemps se réfèrent à un récapitulatif des comptes par dicastère alors que la Commission financière a pour habitude d'analyser les comptes par nature.

Vu sous cet angle, les revenus des comptes par nature ont légèrement progressé et peuvent être regroupés ainsi :

| | Comptes | Budget | Variations |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Fiscalité communale | 12'929'109 | 12'830'250 | + 0,8 % |
| Emoluments et revenus des biens | 2'590'732 | 2'401'230 | + 7,9 % |
| Subvent. et partic. des collectivités | 745'680 | 799'735 | - 6,8 % |
| Imputations internes | 697'457 | 652'240 | |
| | <u>16'962'978</u> | <u>16'683'455</u> | + 1,7 % |

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- Le produit fiscal de la commune, qui ne comprend pas l'impôt sur les véhicules, ne dépasse que très légèrement l'estimation portée au budget (+ 0,8%). Par comparaison, l'Etat de Fribourg a enregistré pour la même période une hausse de 6%.
- L'augmentation dans les émoluments provient d'une participation non négligeable de l'Etat et du CIG dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL).
- La diminution du coût de la déchetterie intercommunale est la cause de la réduction des subventions et des participations des collectivités. A relever que ce compte englobe aussi l'impôt sur les véhicules revenant à la commune pour 281'711 francs alors que le budget l'avait estimé à 294'720 francs.

1.3. Des charges en légères diminution

Les charges de fonctionnement sont restées légèrement en-dessous du budget et sont semblables à celles de l'année précédente. Sur la base des comptes par nature, les charges peuvent être regroupées comme suit :

| | Comptes | Budget | Variations |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Autorités et personnel | 2'320'831 | 2'353'495 | - 1,4 % |
| Consommation, biens, services | 3'105'623 | 3'015'470 | + 3,0 % |
| Participations à des collectivités | 6'878'091 | 7'082'835 | - 2,9 % |
| Aides et subventions | 2'378'084 | 2'461'520 | - 3,4 % |
| Intérêts | 499'022 | 540'200 | - 7,6 % |
| Imputations internes | 697'457 | 652'240 | |
| | <u>15'879'108</u> | <u>16'105'760</u> | - 1,4 % |

Nos commentaires sont les suivants :

- Les charges de personnel sont restées en-dessous du budget surtout en ce qui concerne les assurances sociales.
- Le dépassement dans le chapitre « Consommation, biens et services » provient des honoraires d'études pour l'aménagement du territoire, ainsi que du remboursement de l'impôt forfaitaire pour 122'477 francs qui n'avait pas été budgété. Par contre, il y a lieu de relever que les charges du patrimoine immobilier ont bien été maîtrisées puisqu'elles sont restées pour plus de 100'000 francs en-dessous du budget.
- Les participations à des collectivités ont enregistré une nouvelle baisse de notre part au cycle d'orientation et aux écoles spécialisées.
- Les aides et subventions ont enregistré une baisse dans l'assistance locale et le subventionnement des abonnements de transports publics.
- Les économies réalisées sur les intérêts des dettes proviennent du renouvellement d'emprunts à

des taux plus favorables et à une diminution de la dette.

2. Compte des investissements

Deux membres de la Commission financière ont effectué un contrôle des investissements dans les bureaux de l'administration communale le 21 mars 2016.

Les investissements nets de l'exercice se sont élevés à 256'390 francs et ont été entièrement financés par les capitaux disponibles de la commune.

Deux investissements ont pu être définitivement clôturés en 2015. Il s'agit :

- des infrastructures culturelles régionales qui se sont étalées sur les quinze dernières années. Avec trois crédits votés pour un total de 1'312'500 francs, cet objet s'est finalement soldé par un solde non utilisé de 89'280 francs.
- de la réfection de conduites d'eau potable à la route de la Faye et à la rue Pierre-Yerly qui s'est soldée par un excédent de dépenses de 17'802 francs pour un crédit voté en 2014 de 100'000 francs.

En conclusion, les extraits de comptes et les copies de factures soumis au contrôle permettent d'attester l'exactitude des dépenses engagées.

3. Analyse du bilan

Durant l'exercice, les liquidités ont une nouvelle fois diminué d'un million pour se situer à 376'844 francs au 31 décembre 2015. Par contre, les débiteurs passent de 2,2 millions au 1^{er} janvier 2015 à 3,5 millions au 31 décembre 2015.

Les emprunts communaux ont diminué de 369'000 francs au cours de l'exercice et se montent désormais à 22,7 millions.

Quant aux réserves ouvertes, elles ont diminué d'environ 100'000 francs en 2015 et atteignent aujourd'hui 3,5 millions de francs.

La fortune nette au 31 décembre 2015 se monte à 5'241'067 francs.

4. Rapport complémentaire de Multifiduciaire Fribourg SA

Les comptes communaux ont été révisés par Multifiduciaire Fribourg SA dans les locaux de l'Administration communale du 15 au 17 mars 2016. Le rapport de révision de la Fiduciaire est publié aux

pages 24 et 25 du Message de printemps du Conseil communal.

Le rapport complémentaire destiné au Conseil communal et à la Commission financière explique de manière détaillée tous les points examinés et les constatations faites lors de la vérification des comptes de l'exercice 2015.

Nous retenons pour l'essentiel les points examinés suivants :

- Contrôles formels de la comptabilité portant sur les comptes de fonctionnement et d'investissements.
- Contrôle du bilan, en particulier, des actifs et passifs et leur évaluation.
- Vérifications obligatoires selon les formulaires officiels du Service des communes.
- Comparaison des indicateurs financiers de la commune avec les indicateurs financiers harmonisés du Service des communes.

En conclusion, l'organe de révision confirme l'exactitude des comptes présentés et recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Commission financière tient à remercier l'organe de révision pour le travail effectué et pour l'élaboration de son rapport complémentaire.

5. Conclusion

Le résultat de l'exercice 2015 a finalement été bien meilleur que prévu. L'évolution du cash-flow démontre aussi une belle embellie avec un flux de trésorerie de 1'083'870 francs contre 622'163 francs en 2014 et 714'778 francs en 2013. Toutefois, il reste encore bien inférieur aux 2 millions de moyenne des années précédentes.

Dès lors, ce constat doit continuer à inciter le Conseil communal à la prudence, non seulement dans le choix des futurs projets d'investissements, mais aussi en freinant dans la mesure du possible les dépenses de fonctionnement. Ceci sera également valable pour atténuer les conséquences négatives de la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Sur la base du rapport complémentaire de l'organe de révision du 29 mars 2016, ainsi que sur notre propre appréciation des comptes, nous avons l'avantage de proposer à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver les comptes pour l'exercice 2015 présentant un bénéfice de 16'716.82 francs et d'en donner décharge à l'Autorité communale et à sa boursière.

Mme la Syndique remercie le Président de la Commission financière et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Syndique propose le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve les comptes 2015 de la Commune de Givisiez, donnant décharge au Conseil communal et à la boursière.**

Mme la Syndique remercie notre ancien argentier, M. Michel Ramuz, qui a fait un immense travail, important et rigoureux, et dont nous pouvons aujourd'hui bénéficier largement. Merci infiniment M. Ramuz pour tout ce travail.

Elle remercie également notre boursière communale pour son travail conséquent dans ce premier bouclage de comptes annuels, ainsi que la Commission financière pour son soutien apprécié lors des premiers contacts officiels avec le nouveau Conseil.

3 APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION POUR LE SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LA SONNAZ

Mme la Syndique donne la parole à Mme Hélène Page, Conseillère communale responsable de la vie sociale et de la santé publique, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Mme Page présente cet objet :

"Par la loi, chaque commune doit instituer un service officiel des curatelles ou convenir avec d'autres communes d'établir ensemble un tel service. Depuis 1974, cette mission est assumée par une entente intercommunale, composée des communes de Belfaux, Givisiez, Granges-Paccot, Autafond, Corminboeuf, Chésopelloz, Grolley et La Sonnaz, avec Belfaux pour commune siège et administratrice du service.

Or, cette formule ne correspond plus aux besoins actuels. En effet, les situations augmentent et se complexifient. Le Service officiel des curatelles a dû engager du personnel pour répondre aux exigences légales de la Justice de Paix. Dès lors, l'organisation actuelle sous forme d'une entente intercommunale qui charge une seule commune, Belfaux en l'occurrence, de

toute la gestion administrative et des ressources humaines du service a atteint ses limites.

L'Assemblée des délégués et les Conseils communaux, à l'unanimité, ont estimé qu'il était temps de passer à une structure mieux adaptée.

La Loi sur les communes prévoit que "Lorsque la collaboration comporte un engagement important et durable, les communes créent une association."

L'Assemblée des délégués de l'entente intercommunale a élaboré les statuts de cette nouvelle association. Ces derniers ont été présentés à l'autorité cantonale qui les a validés.

Pour ces différentes raisons, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'adopter les statuts de la nouvelles association de communes pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz."

Mme la Syndique remercie Mme Page pour ses explications.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Syndique propose le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve les nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz, tels que présentés.**

4 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ACOPOL

Mme la Syndique rappelle que, comme annoncé en ouverture d'Assemblée, ce point est retiré.

5 MODE DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

Mme la Syndique rappelle que, conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, l'Assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation de l'Assemblée communale (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Depuis 1991, l'Assemblée a toujours opté pour le tout-ménage. L'expérience a démontré que cette manière de procéder était avantageuse, car elle permet d'intégrer simplement la convocation dans le Message du Conseil

communal, distribué au moins dix jours avant l'Assemblée. Ceci évite du travail et économise des frais. Le Conseil communal propose de reconduire cette méthode pour la législature 2016-2021.

Mme la Syndique ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Mme la Syndique propose le vote à mains levées :

- A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée confirme la suppression de la convocation personnelle à chaque citoyen pour la législature 2016-2021, le Message du Conseil communal adressé à chaque ménage faisant office de convocation à l'Assemblée communale.

**6 *RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE
COMPETENCE AU CONSEIL COMMUNAL
POUR EFFECTUER DES OPERATIONS IMMOBILIERES
JUSQU'A CONCURRENCE DE 10'000 M²
ET/OU CHF 50'000 DE PRIX TRANSACTIONNEL
POUR LA LEGISLATURE 2011-2016***

Mme la Syndique se réfère aux explications figurant à la page 31 du Message, rappelant que cette délégation de compétence est prévue par l'article 10 alinéa 2 de la loi sur les communes. Il s'agit en l'occurrence de décisions relatives à l'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeuble, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but analogue à celui d'une acquisition d'immeuble. L'expérience a démontré que cette délégation de compétence était utile pour des transactions de peu d'importance. Pour des raisons pratiques, le Conseil communal souhaite que celle-ci soit reconduite pour la législature 2016-2021 sur les mêmes bases.

Mme Suat Ayan Janse van Vuuren, Beauséjour, demande s'il s'agit de 10'000 m² pour un maximum CHF 50'000 ou est-ce que cela peut-être 10'000 m² à CHF 500/m² ? M. Ramuz précise qu'il s'agit de 10'000 m², au maximum CHF 50'000. Ce n'est pas 10'000 m² et/ou CHF 50'000, mais 10'000 m² et CHF 50'000.

Mme la Syndique remercie Mme Ayan Janse van Vuuren pour son intervention et informe que le procès-verbal sera adapté dans ce sens.

Mme la Syndique ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole. Elle propose le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée accorde, pour la législature 2016-2021, une délégation de compétence au Conseil communal pour effectuer des opérations immobilières jusqu'à concurrence de 10'000 m² et CHF 50'000 de prix transactionnel par opération.**

7 ELECTION DE LA COMMISSION FINANCIERE

En introduction, Mme la Syndique précise que les points 7 à 10 de l'ordre du jour sont des élections de la compétence de l'Assemblée communale, sur proposition du Conseil communal.

Mme la Syndique tient à préciser que le Conseil communal a évalué ces quatre objets avec toute la sérénité nécessaire et que les propositions faites, présentées par les Conseillers communaux responsables, sont issues d'une concertation commune. Les candidatures dans la salle sont possibles et elles seront traitées de cas en cas si cela se présente.

Mme la Syndique passe la parole à Mme Marcella Pelle, Conseillère communale responsable des finances, pour la présentation de cet objet.

Mme Pelle informe que, conformément à l'article 10 de la loi sur les communes, il appartient à l'Assemblée communale d'élire la Commission financière. D'entente avec celle-ci, le Conseil communal propose de maintenir à cinq le nombre de ses membres. Les cinq membres sortants acceptent un nouveau mandat :

- **M. Philippe Equey**, fondé de pouvoirs BCF retraité, rue des Grives 31,
- **M. François Barras**, retraité, secrétaire d'Agy-Expo SA, Beauséjour 25,
- **M. Benoît Descloux**, comptable diplômé, réviseur au service cantonal des contributions et officier aux pompiers, Allée Le Corbusier 2,
- **M. Jean-Paul Piccand**, chef de vente chez Saia Burges Controls, route du Château-d'Affry 40b,
- **M. Albert Pochon**, comptable diplômé, retraité du Service cantonal des contributions, rue des Grives 25.

Mme la Syndique remercie Mme Pelle pour cette présentation. L'Assemblée ne propose aucun autre candidat.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, Mme la Syndique propose le vote à mains levées pour l'élection globale des cinq membres de la Commission financière :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit MM. Philippe Equey, François Barras, Benoît Descloux, Jean-Paul Piccand et Albert Pochon membres de la Commission financière pour la période 2016-2021.**

Mme la Syndique les remercie d'avance pour leur collaboration franche et dévouée et pour leur engagement.

8 ELECTION DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Mme la Syndique annonce que, pour la prochaine législature, le Conseil communal propose de porter à dix membres l'effectif de la Commission d'aménagement. L'intérêt manifesté par de nouveaux membres et, surtout l'importance des dossiers qui attend cette Commission, légitiment cette augmentation minime. Il appartient à l'Assemblée d'en élire la majorité, soit sept membres.

Le Conseil communal a d'ores et déjà désigné trois de ces membres, à savoir Mme Suzanne Schwegler et MM. Daniel Känel et Hervé Schuwey. Il propose les sept candidatures "externes" suivantes à l'Assemblée de ce soir :

- **M. Laurent Idoux** (ancien), directeur de succursale CSD, route du Mont-Carmel 17,
- **M. Charles-Henri Lang** (ancien), architecte cantonal retraité, rue des Grives 27a,
- **M. Philippe Nuoffer** (ancien), employé de commerce, impasse du Long-Champ 15,
- **M. Sébastien Wicht** (ancien), membre de la direction, responsable services, de la Banque Raiffeisen Cousimbert, route du Château-d'Affry 25,
- **M. Bernard Pochon** (nouveau), avocat-conseil, ancien secrétaire général de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, 2 enfants adultes, Beauséjour 29,
- **M. Grégoire Ramuz** (nouveau), ingénieur EPFL en Génie Rural et Géomètre, membre de la direction générale de la holding TPF et responsable du département informatique, marié, 2 enfants, chemin du Tiguellet 12,
- **M. Jean-Baptiste Zufferey** (nouveau), professeur de droit administratif à l'Université de Fribourg et

à l'EPFL, président de l'Institut du droit de la construction, marié, 3 enfants adultes, rue des Grives 5.

L'Assemblée ne propose aucun autre candidat.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, Mme la Syndique propose le vote à mains levées pour l'élection globale des sept membres de la Commission d'aménagement :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit MM. Laurent Idoux, Charles-Henri Lang, Philippe Nuoffer, Sébastien Wicht, Bernard Pochon, Grégoire Ramuz et Jean-Baptiste Zufferey membres de la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021.**

Mme la Syndique félicite les membres de la Commission d'aménagement et leur annonce déjà un travail conséquent.

9 ELECTION DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Mme la Syndique passe la parole à Mme Hélène Page, Conseillère communale responsable de la vie sociale et de la santé publique, pour la présentation de cet objet.

Mme Page informe que, selon l'article 34 de la loi sur les naturalisations, chaque commune doit impérativement nommer une commission des naturalisations, constituée d'au moins cinq personnes qui doivent être choisies parmi ses citoyens actifs. A Givisiez, le règlement communal sur les naturalisations prévoit à son article 5 alinéa 2 que cette commission est composée de cinq membres élus par l'Assemblée communale.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'élire une commission de naturalisation de cinq membres, dont il présente les candidatures suivantes :

- **Mme Hélène Page** (nouvelle), conseillère communale, route de l'Epinay 2,
- **M. Hervé Schuway** (ancien), conseiller communal, route de la Faye 21b,
- **Mme Eva Berclaz** (ancienne), ancienne conseillère communale, secrétaire, rue Robert-Stalder 5,
- **Mme Colette Jungo** (ancienne), secrétaire, route de Belfaux 35,
- **Mme Dominique Geffard** (nouvelle), secrétaire juridique, mariée, 2 enfants, route du Château-d'Affry 18.

L'Assemblée ne propose aucun autre candidat.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, Mme la Syndique propose le vote à mains levées pour l'élection globale des cinq membres de la Commission des naturalisations pour la période 2016-2021 :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit Mmes Hélène Page, Eva Berclaz, Colette Jungo, Dominique Geffard, et M. Hervé Schuwey membres de la Commission des naturalisations pour la période 2016-2021.**

Mme la Syndique félicite les membres de cette Commission et leur souhaite d'ores et déjà un bon travail dans le sens d'un développement harmonieux de la population de notre Commune.

10 ELECTION DES CONSEILLERS D'AGGLOMERATION

Mme la Syndique rappelle que la Commune de Givisiez a droit, en fonction de sa population, à quatre conseillers d'agglomération et à un membre au comité, soit au total cinq membres. Il appartiendra au Conseil d'agglomération, qui se reconstituera le 30 juin prochain, d'élire un des conseillers de Givisiez au Comité.

Le Conseil communal propose les candidatures suivantes pour le Conseil d'agglomération :

- **Mme Suzanne Schwegler**
- **Mme Marcella Pelle**
- **M. Daniel Känel**
- **M. Hervé Schuwey**

puis, après l'élection de l'un d'eux au comité de l'agglomération :

- **M. Vladimir Colella.**

L'Assemblée ne propose aucun autre candidat.

Mme la Syndique apporte la précision suivante :

"Je précise que le Conseil communal a mûrement réfléchi et a pesé le pour et le contre, et a évalué les situations précédentes où la composition de la délégation comportait un membre "externe". Il a été très difficile, pour ces situations-là, d'associer ce

membre "externe" aux délibérations du Conseil. Il y avait volonté du Conseil de le faire, j'en ai moi-même fait l'expérience, de même que M. Jean-Daniel Wicht, et c'était extrêmement difficile de créer ce lien, ce qui mettait un peu ce membre "externe" en parallèle et ne disposait pas de toutes les informations. Je remercie l'Assemblée de comprendre que le Conseil communal vous propose cinq élus. Ces personnes ont la connaissance des dossiers et c'est la raison pour laquelle nous avons procédé ainsi."

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, Mme la Syndique propose le vote à mains levées pour l'élection globale des quatre Conseillers d'agglomération ainsi que l'élection du membre qui remplacera le conseiller élu au comité :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit Mmes Suzanne Schwegler, Marcella Pelle et MM. Daniel Känel et Hervé Schuwey, puis M. Vladimir Colella, Conseillers d'agglomération pour la période 2016-2021.**

11 DIVERS

M. Grégoire Ramuz, impasse du Tiguellet, demande si le Conseil communal est déjà en mesure de donner une réponse par rapport à une lettre qui lui a récemment été adressée par onze parents concernant l'accueil extra-scolaire (AES).

Mme la Syndique précise que ce courrier est effectivement parvenu au Conseil communal, et qu'un accusé de réception a été adressé à chaque signataire en précisant que la demande a été transmise au responsable du dicastère des écoles, M. Gilles de Reyff. Quelques pistes de réponses peuvent déjà être données, à savoir que la loi n'oblige pas la Commune à offrir cette prestation en dehors des jours de classe, qu'elle n'a pas les locaux à disposition et que les augmentations qu'engendrerait cette prestation sont relativement importantes. Une réponse sera prochainement adressée aux parents ayant signé la lettre.

M. Gilles de Reyff précise que durant l'année scolaire 2014/2015, il y avait 286 élèves, et 295 pour cette année scolaire 2015/2016. Nous devons ouvrir deux classes d'ici 2018. Nous n'avons plus de locaux à disposition. Pour la rentrée scolaire 2016/2017, nous devons occuper une salle au centre paroissial. Cette question doit être réglée avant d'entamer les procédures quant à la construction d'une école.

Concernant les points mentionnés dans le courrier, lorsque le nouvel horaire a été mis en place, cette problématique a déjà été abordée. Des solutions existent, mais nous devons les examiner. Une réponse vous parviendra début juin.

Mme la Syndique fait référence au dernier procès-verbal de l'Assemblée précédente, dans lequel M. Mülhauser s'inquiétait de la fermeture de divers commerces au centre commercial à la route du Château-d'Affry. Le Conseil communal a continué ses démarches auprès des propriétaires. On peut constater aujourd'hui que deux commerces ont ouverts, le Marché Gourmand Sàrl et une boutique de cadeaux-décorations "Ma-Maya". C'est tout à l'avantage des habitants de Givisiez et surtout du quartier de Beauséjour et des environs.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

"Pour clore cette assemblée, je tiens à évoquer un principe dont je souhaite imprégner mes responsabilités et mes actes à la tête de notre Commune :

Dans notre orchestre communal, il n'y a pas de soliste mais sept musiciens motivés et assidus, spécialisé chacun dans son registre respectif et prêt à interpréter des œuvres variées, parfois ardues, voire dissonantes. Les vocables densification, mobilité, imposition, fusion, recettes et dépenses, ou encore qualité de vie feront partie du langage de tous les jours, nous en sommes conscients.

La volonté de respecter nos engagements et celle d'accomplir de grandes choses mèneront cette formation vers un final toujours centré sur ce même but : le bien-être et le développement harmonieux de notre communauté villageoise.

Je remercie mes collègues du Conseil pour ce premier mois d'activité.

Je remercie tout spécialement le personnel de l'Administration communale, qui accepte avec bonne grâce et toujours avec le sourire tous les changements que cette nouvelle législature à sept leur impose.

Je remercie le personnel communal dans son ensemble, et chacune et chacun en particulier, pour la part active prise à l'organisation de cette assemblée et de cette soirée.

Je vous remercie enfin, vous tous qui avez consacré votre soirée à participer à cette Assemblée communale !

Il fallait venir voir le nouveau Conseil, avec quatre nouveaux visages à découvrir, et vous avez eu une curiosité bien saine de venir nous rendre visite. Je vous remercie.

Je peux clore l'Assemblée et vous donner rendez-vous le 14 décembre 2016 pour l'Assemblée d'automne. Je vous invite à partager le verre de l'amitié qui, ce soir, est pétillant.

Je vous souhaite un bel été et vous remercie de votre attention."

L'Assemblée applaudit.

La séance est levée à 21h15.

La Secrétaire :

La Syndique :

Ariane Menoud

Suzanne Schwegler